



SOMMET D'AFRICITIES

AFRICITES 4, NAIROBI, le 19 septembre 2006

« Construire les coalitions locales pour la réalisation effective des Objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des Collectivités locales Africaines »

SANTE MATERNELLE

PROJET DE RECOMMANDATIONS

Préambule

En vue d'atteindre la cible 3 de la mise en oeuvre de l'égalité genre en 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les rôles des partenaires engagés dans le développement des collectivités ont été examinés et il a été recommandé que:

***Aux Ministres**

- 1 Les gouvernements centraux doivent formuler des politiques ciblées et appropriées en tenant compte des situations rurales et urbaines,
- 2 Fournir des allocations budgétaires aux programmes qui accroissent la productivité économique de la femme;
- 3 Engagement politique et bonnes pratiques;
- 4 Bonne Stratégie publique de santé;
- 5 Amélioration et investissement en infrastructures appropriées ;
- 6 Accroître l'investissement du Service de Santé y compris les ressources humaines qualifiées
- 7 Renforcer les rapports Macro et Micro dans le secteur de la santé et
- 8 Assurer l'engagement politique et les bonnes pratiques.

*** Aux Maries**

- 1 Les gouvernements locaux doivent concevoir des plans de développement pour la mise en oeuvre du défi de la santé lié aux OMD, avec des cibles mesurables.
- 2 Assurer la participation des femmes en établissant les priorités dans de services de santé adéquates;
- 3 Renforcer les systèmes de gouvernance et de connaissance pour améliorer la santé reproductive et l'utilisation des OMD pour améliorer la responsabilité et la facilité des services de santé de base;

- 4 Encourager et créer des partenariats PPP en matière de la santé maternelle;
- 5 Accroître les allocations budgétaires destinées à la formation des matrones et des unités d'obstétrique adéquates;
- 6 Les gouvernements centraux doivent promouvoir des programmes de sensibilisation pour une maternité sécurisée afin de décourager les pratiques traditionnelles dangereuses et régressives de planning;
- 7 Engagement politique et des bonnes pratiques ;
- 8 Bonne pratique de santé publique ;
- 9 L'amélioration et l'investissement en infrastructures et structures adéquates, et
- 10 Accroître l'investissement en service de Santé en ressources humaines qualifiées.

- 11 Promouvoir des programmes spéciaux pour les mères avant et après les accouchements dans les centres de santé, et

***Aux Partenaires au Développement**

1. Les partenaires au développement doivent insister sur l'engagement politique et les bonnes pratiques des gouvernements centraux;
2. Appuyer le renforcement des capacités dans la formulation de bonnes stratégies de santé publique.
3. Financer des programmes d'amélioration et investir en infrastructures et structures appropriées.
4. Accroître l'investissement en Service de Santé y compris des ressources humaines qualifiées.